

**Conférence  
Des Nations Unies  
Sur le Commerce et le  
Développement**

Distr.  
GENERALE

Original: Français

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT  
Commission de l'investissement, et de la technologie et des questions financières connexes  
**Groupe Intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence**  
**Sixième Session**  
Genève, 8-10 novembre 2004

## Communication du Gabon

Sensibilisation à la promotion d'une politique de la concurrente  
dans les pays en voie de développement

---

SECRETARIAT GENERAL

---

DIRECTION GENERALE DE LA CONCURRENCE  
ET DE LA CONSOMMATION

---

*V<sup>é</sup>me* SESSION DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL D'EXPERTS  
DU DROIT ET DE LA POLITIQUE DE LA CONCURRENCE  
CONTRIBUTION DE LA PARTIE GABONAISE

**THEME: SENSIBILISATION A LA PROMOTION DUNE POLITIQUE DE LA CONCURRENCE DANS LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT (PVD)**

**INTRODUCTION**

Avec une population d'environ 1,2 million d'habitants, le Gabon est l'un des Etats les moins peuplés de la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC) qui regroupe en outre, le Cameroun (15.800.000 habitants), le Congo (3.100.000 habitants), la République Centrafricaine (3.600.000 habitants), le Tchad (8.700.000 habitants) et la Guinée-Équatoriale (500.000 habitants).

Le Gabon qui vit essentiellement des ses recettes pétrolières représentant 45% de son PIB connaît actuellement des difficultés dues au déclin de la production.

Conscient de ces difficultés, le Gouvernement a initié depuis 1997, un train de reformes structurelles, sous les auspices des Institutions de Bretton-Woods.

Ces reformes qui visent à développer une économie de marché constituent toutes, des éléments d'une politique de la concurrence. Il s'agit notamment:

- du programme de privatisation des sociétés publiques et para-publiques;
- de la promotion de la concurrence par la mise ne place d'une législation nationale et de tous les instruments d'animation de cette politique;
- de la mise en place des règles nationales régissant l'investissement productif.

Ces réformes constituent un vaste chantier sur lequel oeuvrent de concert, le Secrétariat à la privatisation, la Direction Générale de la Concurrence et de la Consommation, récemment mise en place et l'Agence de Promotion pour l'Investissement Privé.

Certes, le programme de privatisation concerne une quarantaine d'entreprises au total, mais en raison des coûts sociaux y relatifs, le cas de l'ex Office des Postes et Télécommunications est celui qui a commandé plus de sensibilisation auprès du public.

Une méthodologie a été utilisée par les départements à charge de promouvoir la politique de la concurrence. Elle a porté d'une part, sur la conception d'un message destiné au public et d'autre part, sur le choix des canaux de communication à utiliser.

### **I. Portée du message du Gouvernement.**

Pour le Gouvernement, la sensibilisation du public porte aussi bien sur les enjeux de l'instauration d'une libre et saine concurrence sur le marché que sur l'intérêt du désengagement de l'Etat du secteur productif.

La quintessence du message du gouvernement se résumant en un rappel des objectifs assignés à ce train des réformes; à savoir:

- favoriser l'efficacité et la compétitivité nationale et internationale des entreprises ou des secteurs d'activités entiers;
- de stimuler la souplesse de l'économie en éliminant certaines rigidités résultant d'une trop grande implication de l'Etat dans l'organisation et le fonctionnement des entreprises publiques;
- de promouvoir la concurrence notamment en éliminant les monopoles dans certains secteurs d'activité;
- de favoriser l'accroissement de l'investissement productif moteur de la croissance économique et de relance de l'emploi;

### **II. Les différents canaux de communication utilisés**

Les moyens de communication existent sous plusieurs formes.

Cependant, en ce début de campagne de sensibilisation, l'insuffisance des ressources disponibles a contraint les pouvoirs publics à fixer des priorités en se contentant dans un premier temps:

- des médias: il s'agit aussi bien de la diffusion d'articles dans la presse écrite que des débats télévisés animés en collaboration avec des experts des questions de concurrence et de privatisation.
- des séminaires: cette méthode consiste à expliquer les motivations de telles réformes structurelles dans l'économie.

En ce qui concerne la privatisation, les employés des entreprises concernées abordent avec les experts, l'aspect social du processus engagé et notamment les situations futures des employés, les licenciements, les indemnités en cas de départ volontaire, les coûts sociaux et leur financement, les propositions de l'Etat dans ce domaine.

- des amphithéâtres d'universités ou grandes écoles: ce canal de communication présuppose l'insertion des modules traitant de la politique de la concurrence dans les programmes de certaines grandes écoles. C'est une approche qui a été expérimentée pour la première fois à l'Ecole de Préparation aux Carrières Administratives (SPCA) où plusieurs heures sont réservées à l'enseignement du droit de la concurrence.

Si les moyens le permettaient, l'Ecole Nationale de la Magistrature et l'Institut National des Sciences de Gestion devraient emboîter le pas à l'EPCA.

## **CONCLUSION**

Comme on vient de le voir, le succès d'un tel train de réformes structurelles passe nécessairement par une intensification de la mission de sensibilisation statutairement dévolue aux différentes Administrations et organes à charge de promouvoir la politique nationale de la concurrence.

Aussi, cette intensification commande-t-elle l'allocation des ressources financières d'autant plus importantes que les Etats pris isolément auraient du mal à réunir.

En revanche, tous les partenaires au développement se montrent de plus en plus sensibles aux préoccupations des PVD, lorsque celles-ci sont exprimées dans un cadre plutôt sous-régional.

C'est pourquoi, nous appelons à la sollicitude de nos partenaires au développement, en tête desquels la CNUCED afin que les besoins en assistance exprimés par le Gabon, le Cameroun, la République Centrafricaine, le Tchad, le Congo et la Guinée-Équatoriale puissent trouver satisfaction dans le cadre de la CEMAC.

Fait a Libreville, le 03 Novembre 2004

Le Chef de la délégation gabonaise

